

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 17**

Nombre de votants : 19

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 21 AVRIL 2026 à 19 heures 00

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Didier LARTIGUE, Cédric BARROUILLET, Félicie CONVERSE, Philippe CABANNES, Geneviève BOULAND, Patrick BEEUWSAERT, Odile BENETEAU, Gilles LAGRANGE, Nadine MARTINS FERNANDES, David DENUËL, Marie LATASTE, Rémi REQUENNA, Mathieu LAPEYRE, Marie LEBAS-GOMEZ, Sophie BATS, Thomas DUPOUY

Absents ayant donné un pouvoir : Sabine DONNOT ayant donné pouvoir à Didier LARTIGUE, Marie-Hélène DELARUE ayant donné pouvoir à Cédric BARROUILLET

Secrétaire de séance : Thomas DUPOUY

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB, numéro 195
- 2) Délibération portant vote du compte financier unique 2025 du budget principal
- 3) Délibération portant affectation du résultat 2025 du budget principal
- 4) Délibération portant vote du budget primitif 2026
- 5) Délibération portant vote des taux d'imposition année 2026
- 6) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 01 avril 2026

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20260421_01DEL : Délibération portant acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB, numéro 195

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été démarché par le maître d'ouvrage « Groupe SGE », lors de la dernière réunion de chantier relatif à la création du lotissement « Jardine », situé « rue Jean Gay » à Saint-Perdon.

Le promoteur immobilier sollicite la Commune afin qu'elle se porte acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB, numéro 195, appartenant à Monsieur DEYRES Patrice en raison de l'existence d'une servitude de passage au droit du réseau d'eaux usées et dans le but de maintenir ce réseau dans le futur domaine public.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de cette emprise foncière, d'une superficie de 430 m² présente également un intérêt pour la Commune en permettant la création de places de stationnement dans le cadre du projet lié à l'autisme, à la maison Boursin située « 47 rue Jean Gay »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Monsieur Philippe CABANNES le propriétaire de la parcelle et qu'un accord a été trouvé pour une acquisition au prix de 12 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle suivante à Monsieur DEYRES Patrice (plan de bornage annexé à la délibération) :
 - Parcelle AB, numéro 195, d'une superficie de 430 m²
- **FIXE** un prix d'achat à 5160 € hors frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents y afférents,
- **DIT** que tous les frais de notaire inhérents à la concrétisation de ces acquisitions sont à la charge de la commune,
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal à l'article 2111 – Opération 9002.

Délibération n°20260421_02DEL : Délibération portant vote du compte financier unique 2025 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public.

Le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêt des comptes.

Le compte financier unique (CFU) de l'année 2025 fait ressortir les éléments suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	612 417,97
	Réalisé :	476 698,82
	Reste à réaliser :	84 830,00

Recettes :	Prévu :	924 734,87
	Réalisé :	241 284,19
	Reste à réaliser :	8 483,28

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 635 158,54
	Réalisé :	1 072 709,93
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	1 635 158,54
	Réalisé :	1 225 434,01
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 241 284,19
Fonctionnement :	752 221,88
Résultat global :	516 807,25

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Didier LARTIGUE pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la commune
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Didier LARTIGUE pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n°20260421_03DEL : Délibération portant affectation du résultat 2025 du budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1612-32 et R1612-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	152 724,08
Un excédent reporté de :	599 497,80
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	752 221,88
Un déficit d'investissement de :	235 414,63
Un déficit des restes à réaliser de :	76 346,72
Soit un besoin de financement de :	311 761,35

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	752 221,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	311 761,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	440 460,53
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	235 414,63

Délibération n°20260421_04DEL : Délibération portant vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses :	901 270,19
Recettes :	1 270 447,66

Fonctionnement

Dépenses :	1 531 591,70
Recettes :	1 531 591,70

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	986 100,19 (dont 84 830,00 de RAR)
Recettes :	1 278 930,94 (dont 8 483,28 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 531 591,70 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 531 591,70 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026

Délibération n°20260421_05DEL : Délibération portant vote des taux d'imposition pour l'année

La commission « finances » propose la présentation du budget primitif 2026 avec augmentation du taux d'imposition de 2%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les taux d'impositions suivants :
- **DÉCIDE** de fixer les taux pour 2026, comme suit :
 - **Taxe foncière bâti : 34,87 %** comprenant le taux départemental
 - **Taxe foncière non bâti : 46,81 %**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,84%**

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements : Monsieur Cédric BARROUILLET a présenté un diaporama détaillé et synthétique concernant le compte financier unique (CFU) et le budget primitif (BP). Cette présentation a permis aux nouveaux élus de comprendre le fonctionnement d'un budget communal. Certains chapitres budgétaires ont fait l'objet d'explications plus détaillées. A l'issue de la présentation, Monsieur Cédric BARROUILLET a tenu à remercier Madame Élodie DUDON, ancienne adjointe aux finances pour son accompagnement et son aide jusqu'à la finalisation du document présenté.

Il a adressé également ses remerciements à l'agent en charge de la comptabilité pour la qualité de son travail, soulignant son sérieux et sa rigueur dans le suivi des dossiers financiers.

Remerciements : Suite au vote du budget, Monsieur le Maire prend la parole pour féliciter le travail réalisé par Monsieur Cédric BARROUILLET ainsi que la clarté du dossier de présentation des éléments financiers. Il rappelle sa volonté d'inscrire le mandat dans une démarche participative, en soulignant l'importance d'anticiper les projets, tout en tenant compte des délais administratifs et des recherches de financements.

Monsieur le Maire indique que les commissions ont été créées et invite les élus à les animer et à se réunir afin de favoriser le travail collectif.

Projet autisme – maison Bourlon : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission d'appel d'offres d'XL HABITAT s'est réunie et a procédé à l'attribution des lots. Il précise que le budget prévisionnel est respecté. Une période d'environ un mois sera consacrée aux démarches administratives. Une réunion générale sera organisée fin mai afin de lancer le chantier, avec un démarrage de travaux envisagé début juillet.

Bar-hôtel-restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire annonce que le bureau d'études LUP viendra présenter la phase 1 de son intervention dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative au projet de réhabilitation de l'ancien bar hôtel restaurant. Cette première étape concerne notamment la clarification du montage d'ensemble, l'identification des rôles des différents acteurs ainsi que la recherche de financements. Cette

présentation est programmée le mercredi 20 mai à la mairie à 14h30. Monsieur le Maire invite les élus disponibles à être présents à cette réunion.

Salle polyvalente : Monsieur Didier LARTIGUE fait le point sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Il travaille sur le dossier de consultation des entreprises relatif au futur marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Monsieur Didier LARTIGUE rappelle que l'objectif est de proposer un aménagement global du complexe, incluant les espaces extérieurs ainsi que la salle Bourlon dans un budget maîtrisé.

Parcelle sans maître : Monsieur le Maire indique qu'il a été alerté au sujet d'une parcelle non entretenue, dont plusieurs arbres sont tombés sur des terrains voisins à la suite de la tempête Niels. Des démarches ont été engagées afin de contacter le propriétaire, appartenant à une entreprise automobile radiée depuis 1987. Malgré les recherches effectuées, notamment auprès de la DGFiP, aucune information n'a permis de localiser le propriétaire. Monsieur le Maire précise que la société Orange a signalé une importante dégradation du réseau téléphonique des voisins et demande à la commune d'intervenir afin de remédier à la situation. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'opportunité de faire appel à une entreprise ou de confier les travaux aux agents communaux. La décision sera prise lorsque la Commune aura reçu le devis.

Cérémonie du 08 mai : Monsieur le Maire évoque l'organisation de la prochaine cérémonie du 08 mai 1945 et invite les élus à être présents. A cette occasion, un film réalisé à partir de l'interview de Monsieur Rolland et Madame Cazali qui ont vécu le 08 mai 1945 à Saint-Perdon, sera diffusé à la salle paroissiale avant le vin d'honneur. Monsieur le Maire indique également que les aspects techniques liés à la projection (écran, sonorisation) devront être organisés en amont.

Fonds verts : Monsieur le Maire expose à l'assemblée de l'appel à projets du Fonds verts, et plus particulièrement de l'axe 1 relatif à la rénovation énergétique. Plusieurs projets communaux pourraient être éligibles à ce dispositif. Toutefois, il est rappelé que le dépôt du dossier nécessite la réalisation préalable d'un audit énergétique des bâtiments concernés. A ce titre, un devis a été demandé au SYDEC. Le coût est évalué à environ 3000 euros. Après discussion, les élus décident de ne pas demander de subvention au titre du fonds verts.

CCAS : Madame Geneviève BOULAND dit que la réunion d'installation du CCAS a eu lieu mercredi dernier.

Madame Félicie CONVERSEZ indique qu'elle a rencontré l'association Maillage, qui développe les dispositifs de logements intergénérationnels. Monsieur Rémi REQUENNA souligne qu'il apparaît pertinent de travailler sur ce type de démarche, au bénéfice des personnes âgées et des jeunes.

Madame Félicie CONVERSEZ signale qu'elle a été contactée par un agent de l'assurance AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale.

Espace ados : Madame Félicie CONVERSEZ informe le conseil municipal que les jeunes de l'espace ados de Saint-Perdon partent cet été à Bilbao. Pour financer leur voyage, des actions citoyennes seront mises en place, comme des ateliers intergénérationnels autour de la culture. Le responsable de l'espace ados demande la mise à disposition gratuite d'une salle communale.

Robinet eau : Monsieur Patrick BEEUWSAERT fait part aux élus que le capuchon du robinet d'eau potable situé à proximité du cabanon en bois du Club Espoir a été forcé. Il indique que les camping-caristes utilisent désormais ce point d'eau sans autorisation.

Stationnement espaces publics : Monsieur Patrick BEEUWSAERT demande s'il ne serait pas opportun de prendre un arrêté municipal afin d'interdire le stationnement sur les espaces verts publics. Certains automobilistes s'y stationnent régulièrement, ce qui complique l'entretien réalisé par les agents communaux.

Les élus estiment toutefois, que dans un premier temps, une phase de sensibilisation et de communication pourrait être mise en œuvre, notamment par le dépôt d'un avis informatif sur les pare-brises des véhicules concernés, afin de privilégier une démarche pédagogique.

Déploiement de la fibre optique : Monsieur Thomad DUPOUY souligne que certaines habitations de la commune ne sont toujours pas raccordées à la fibre optique. Il propose à l'assemblée délibérante qu'une communication soit réalisée (comme pour les fosses septiques) afin de recenser les demandes des administrés concernés, dans l'objectif de réduire les coûts de raccordement.

Monsieur Didier LARTIGUE précise que l'État propose un dispositif d'aide financière pour les foyers concernés avec une prise en charge, lui semble-t-il, pouvant être accordée selon le quotient familial.

Panneau d'information : Monsieur Cédric BARROUILLET souhaite féliciter les agents techniques concernant la rénovation du panneau d'information situé « rue des écoliers », en remplacement de l'ancien très abîmé. La réalisation graphique a été réalisée par un jeune Saint-Perdonnais, en école de design.

Novillada : Monsieur le Maire fait le point sur la novillada qui s'est déroulée le 06 avril 2026 aux arènes de Mont de Marsan à l'occasion des J-100 jours des fêtes de la Madeleine. Il a souligné la qualité des taureaux présentés, mais les conditions météorologiques défavorables ont limité la fréquentation du public.

Aire de jeux : Monsieur Philippe CABANNES évoque que le dernier jeu sera installé dans la semaine.

Stade : La pelouse du stade de foot a été abordée, de la terre végétale va être épandue par les bénévoles, Monsieur le Maire est en contact avec l'agglomération afin d'organiser des travaux d'amélioration en septembre.

Terre végétale : Monsieur Philippe CABANNES signale que les agents techniques procèdent à l'enlèvement de terre gratuite sur le site des Transports Dumartin avec l'appui de l'entreprise CLAVÉ et Monsieur Thomas DUPOUY. Les transferts sont assurés vers le stade afin de remblayer le terrain, ainsi que vers le hangar technique pour le stockage en vue de futurs travaux.

Terrain de padel : Monsieur le Maire ajoute que le gazon synthétique du terrain de padel devrait être changé en fin de semaine. Monsieur Cédric BARROUILLET indique qu'avant l'ouverture des créneaux sur l'application de réservation, il est impératif de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

Commission cimetière : Monsieur le Maire demande que la commission cimetière se réunisse prochainement pour évoquer l'achat d'un deuxième colombarium et la validation du règlement du cimetière.

Audience Tribunal administratif : Monsieur le Maire annonce que l'audience concernant la protestation des opérations électorales par Monsieur le Préfet des Landes aura lieu le 21 mai 2026 au tribunal administratif de Pau.

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT



Le secrétaire de séance,

Thomas DUPOUY

